

## LES 10 PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA COMPTABILITE ASSOCIATIVE

Le trésorier a un rôle clé dans l'association.

En étroite collaboration avec le président, il est le garant d'une bonne gestion financière et de la bonne utilisation des fonds qui lui sont confiés au nom et pour le compte de l'association. Ainsi, il est indispensable que les principes fondamentaux en la matière lui soient connus...

**OBJECTIFS :** Comprendre les bases essentielles de la comptabilité associative

Maîtriser les principes comptables fondamentaux pour une gestion saine

Etre capable de lire et d'interpréter les documents comptables de l'association

Assurer la conformité avec les obligations légales et réglementaires

**FORMAT :** 1 heure en distanciel

**PUBLIC :** Président, trésorier

**PRE-REQUIS :** Etre un acteur associatif essonnien

### PROGRAMME

- ❖ Le respect des obligations légales spécifiques aux associations (notamment du trésorier, président...)
- ❖ La tenue régulière et chronologique des écritures
- ❖ Le principe de prudence (ne pas surestimer les recettes ni sous-estimer les dépenses)
- ❖ La permanence des méthodes (utiliser les mêmes règles comptables d'une année sur l'autre)
- ❖ La non-compensation des charges et produits
- ❖ La régularité des documents comptables (factures, reçus, etc...)
- ❖ La présentation des comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexes...)
- ❖ La transparence financière (information des membres et partenaires)
- ❖ L'utilisation des outils adaptés (logiciels, tableaux de suivi...)
- ❖ Questions / Réponses

### *Formations en lien et/ou complémentaires :*

- Les bases de la comptabilité associative
- Nouveau trésorier : rôle et responsabilités
- Etablir un budget prévisionnel
- Les contrôles auxquels les associations peuvent être soumises
- Sensibilisation au remboursement des frais des bénévoles
- Activité lucrative – non lucrative : les règles comptables